

Le Conseil Municipal tiendra une séance
A la Mairie le

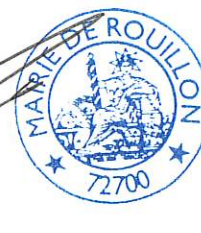
**Jeudi 26 mars 2026
à 19h30**

ORDRE DU JOUR :

1. Délégations permanentes du conseil municipal au Maire
2. Vote des indemnités de fonction
3. Création des commissions communales et nomination de ses membres
4. Election des membres élus du CCAS
5. Election de représentants au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
6. Désignation des représentants de la commune à la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges) de Le Mans Métropole
7. Admissions en non-valeurs
8. Accroissement temporaire d'activité – service animation

Questions diverses

Le Maire
Laurent PARIS



MAIRIE DE ROUILLON

4 rue de l'église
72700 Rouillon

Tél. : 02 43 47 83 00
Fax : 02 43 47 85 52

Site : www.ville-rouillon.fr